

## Liste des organismes étrangers agréés

Publication sur le site Internet « *impots.gouv.fr* »

Organisme agréé	<b>Fondation Auschwitz-Birkenau</b>
Forme juridique	Fondation de droit polonais
Date de création	15 janvier 2009
Siège social	56/9 Mokotowska, 00-534 Varsovie, Pologne (Pologne)
Adresse site internet	<a href="http://www.foundation.auschwitz.org">www.foundation.auschwitz.org</a>
Objet statutaire	La Fondation a pour but de préserver le terrain et les vestiges de l'ancien camp de concentration Auschwitz I et Auschwitz II Birkenau se trouvant sous la protection du Musée national Auschwitz-Birkenau à Oświęcim, en Pologne.
Date de l'agrément	<b>4 juillet 2024</b>
Nature de l'agrément	Agrément accordé sur le fondement des dispositions prévues au 4 <i>bis</i> de l'article 200 et à l'article 978 du code général des impôts.
Durée de validité de l'agrément	<b>entre le 4 juillet 2024 et le 31 décembre 2027</b>
Effet de l'agrément	Les dons et versements consentis entre le <b>4 juillet 2024</b> et le <b>31 décembre 2027</b> au profit de la Fondation Auschwitz-Birkenau ouvrent droit aux avantages fiscaux dans les conditions et limites prévues au 4 <i>bis</i> de l'article 200 et à l'article 978 du code général des impôts, ainsi que par la décision d'agrément.